

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (Les 5 avril 1966 et 19 mai 1967) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LA GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE MODIFIANT LA CONVENTION RELATIVE AUX PÊCHERIES DES GRANDS LACS ET SIGNÉE À WASHINGTON LE 10 SEPTEMBRE 1954.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 5 avril 1966

N° X-92

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qu'ont eus les représentants de nos deux gouvernements au sujet d'une modification à la Convention relative aux pêcheries des Grands Lacs entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, signée à Washington le 10 septembre 1954,⁽¹⁾ et pourvoyant à la nomination, par chacune des parties contractantes, d'un nouveau membre à la Commission des pêcheries des Grands Lacs.

De ces entretiens, le gouvernement canadien conclut que la Convention précitée sera modifiée par la substitution du mot "quatre" au mot "trois" dans la deuxième phrase de l'alinéa 1 de l'Article II.

J'ai aussi l'honneur de proposer que, sur confirmation de l'entente précitée de la part du gouvernement des États-Unis, cette note et la réponse de votre Excellence constituent, entre nos deux gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de la réponse de votre Excellence.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

Son Excellence

Monsieur W. Walton Butterworth
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
100 rue Wellington
Ottawa

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1955 No 19.